

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUCH - 3201 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/08/2026 - 3078 - 2024 B 00535 - 932 881 212 - AB ETANCHEITE

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

B 3078

AB ETANCHEITE

Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Version de travail éditée le 18/05/2026

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
AB ETANCHEITE - SIREN : 932881212			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
10 ALLEE DU 88 Tème 32000 AUCH FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		TOUS TRAVAUX D'ETANCHEITE DE TOITURE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	14 260			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case) ☐					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisée	
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐		Nom du prestataire ECF	

Certifier conforme à l'original

B3078

DGFIP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise AB ETANCHEITE - SIREN : 932881212					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 4	
					Exercice N clos le 31/12/2025	
					Exercice N-1 clos le 31/12/2024	
ACTIF						
					Brut 1	
					Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
					Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	13 000	030	1 567	11 433
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044	13 000	048	1 567	11 433
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	1 664	074	1 664	424
	Charges constatées d'avance	092		094		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	14 617	086	14 617	6 075
	TOTAL II	096	16 281	098	16 281	6 499
TOTAL GENERAL (I + II)		110	29 281	112	1 567	27 714
PASSIF					Exercice N NET	
					Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		500	500	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées	130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131		5 098		
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		12 121	5 098	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	TOTAL I	142		17 719	5 598	
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		9 995		
	Comptes courants d'associés	173				
	Autres dettes	175			900	
	Produits constatés d'avance	174				
TOTAL III		176		9 995	900	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		27 714	6 498	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

certifier conforme - Original

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB ETANCHEITE - SIREN : 932881212														
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025		N-1 clos le 31/12/2024		
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210						
Production vendue biens						215		214						
Production vendue services						217		218	64 527			9 700		
Production stockée								222						
Production immobilisée								224						
Subventions d'exploitation reçues								226	2 800					
Autres produits								230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	67 327			9 700		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234						
Variation de stock (marchandises)								236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	1 628			38		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240						
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242	26 985			3 664		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	431	244	990					
Rémunérations du personnel								250	17 200					
Cotisations sociales				dont cotisation personnelle de l'exploitant		380		252	4 420					
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	1 567					
Dotations aux dépréciations								256						
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259	277	262	277					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260								
Total des charges d'exploitation (II)								264	53 067			3 702		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	14 260			5 998		
Produits financiers				(III)				280						
Produits exceptionnels				(IV)				290						
Charges financières				(V)				294						
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300						
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348								
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	2 139			900		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	12 121			5 098		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	12 121	314				
RÉINTÉGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316						
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318						
		Provisions non déductibles						322						
		Impôts et taxes non déductibles						324	2 139					
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330				
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251						
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997						
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342		
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989						
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138						
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
		ZFANG 44 quaterdecies		345										
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992		Zone de développement prioritaire		993						
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit			346						350	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			655							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			643							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			645							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			647							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)			648							
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641							
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	14 260	354						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356								
Déficits antérieurs reportables										360				
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	14 260	372						

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise AB ETANCHEITE - SIREN : 932881212										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462	13 000	464		466	13 000		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	13 000	494		496	13 000		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552	1 567	554		556	1 567		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572	1 567	574		576	1 567		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations	590	583	594		595		
TOTAL					596	585	597		599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>AB ETANCHEITE - SIREN : 932881212</u>								Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques; matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS									
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)						692			
Revenu brut social (si le montant est positif)								693	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AB ETANCHEITE - SIREN : 932881212		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | AB ETANCHEITE - SIREN : 932881212 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	AMRANI Bilal	% de détention	100	Nb de parts ou actions	500
Nom d'usage							
Naissance : Date	19/09/1990	N° Département	99	Commune	chlef	Pays	ALGÉRIE
Adresse :							
10 Allée du 88ème 32000 Auch FRANCE							

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	€
--	-----	---

[illegible]

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MAI 2026

AB ETANCHEITE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 500 euros

10 ALLÉE DU 88 IEME

32000 AUCH

Immatriculation : 932 881 212 R.C.S. AUCH

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive d'associé unique du 15 MAI 2026 à 11H00

L'associé unique de la **SASU AB ETANCHEITE** s'est réuni en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Je soussigné **M. AMRANI Bilal** préside la séance en sa qualité de président et associé unique.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025.**

Prends la décision ci-après concernant :

- La résolution d'approbation des comptes vise,
 - l'inventaire du dernier exercice écoulé
 - les comptes annuels de cet exercice : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
 - le quitus donné au président de la **SASU AB ETANCHEITE** pour la bonne exécution de son mandat et sa gestion.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2026

- Lecture du rapport de gestion de la **SASU AB ETANCHEITE** au cours de l'exercice clos le **31/12/2025**.
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société, et quitus de la présidence pour l'exercice écoulé, affectation du résultat de l'exercice clos au **31/12/2025**.

Le président présente alors les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société. Le président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025**: le bilan, le compte de résultat et l'annexe ; - le quitus donné au président de la **SASU AB ETANCHEITE** pour la bonne exécution de son mandat et sa gestion.

Résolution 1 :

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion de gérant et les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** et lui donne quitus entier de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de président relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12121 euros de la manière suivante :

Autres réserves :

12121 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution finale :

L'assemblée générale après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve-la où les conventions rapportées.

L'assemblée ordinaire des associées donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

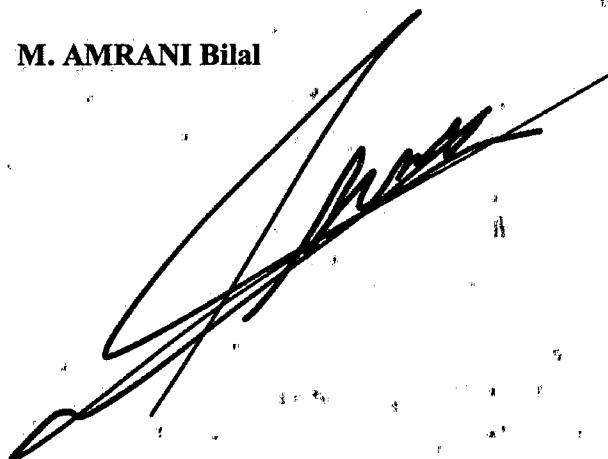
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique président, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le **15 MAI 2026**

Signature du Président :

M. AMRANI Bilal

A large, bold, handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Amrani Bilal', is written over the printed name.